

DECRET N° 2016/272 DU 29 JUIN 2016
 portant nomination du Directeur Général de l'Office de
 Radiodiffusion Télévision Camerounaise (CRTV).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 87/020 du 17 décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
Vu le décret n° 88/126 du 25 janvier 1986 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur Charles Pythagore NDONGO est, pour compter de la date de signature du présent décret, nommé **Directeur Général** de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise (CRTV).

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 29 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

